



Liens utiles

La création de cette zone est une volonté commune d'agir pour améliorer la biodiversité et lutter contre les inondations. Elle résulte d'une étroite collaboration entre **le SPW Environnement** et **le Contrat de Rivière Senne**. Cette ZIT bénéficie d'un financement de **l'Europe** dans le cadre du programme **LIFE**.

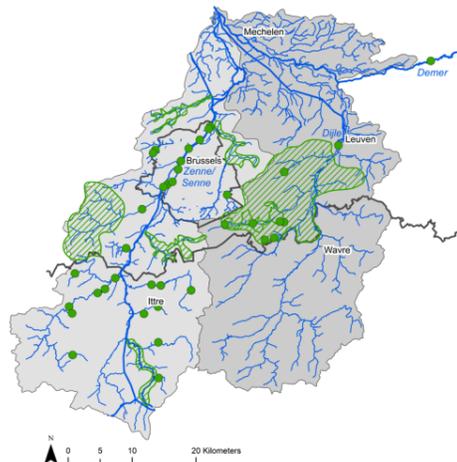
Plus d'informations ?

Projet LIFE Belini
SPW Environnement
Contrat de Rivière Senne

<https://life-belini.be>
<http://environnement.wallonie.be>
www.crsenne.be



belini



Zone d'immersion temporaire du MOULIN BRANCART



belini



Editeur responsable : C.Fayt - Version 2022 (provisoire)

Le projet européen LIFE *Belini*

une avancée majeure sur le bassin de la Senne

Le programme européen LIFE

Le programme LIFE représente l'instrument financier de l'Union Européenne qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique dans toute l'Europe (UE).

Le projet LIFE Belini

Depuis 2017, un projet LIFE a débuté sur l'ensemble de la vallée de la Senne. Ce projet LIFE est appelé **LIFE Belini**, pour **Belgian initiative for making a leap forward towards good status in the river basin district of the Scheldt** (LIFE 15 IPE BE 014).

La Senne étant la seule rivière de Belgique à traverser les 3 Régions, ce projet se veut **interrégional** et est le fruit d'une collaboration entre la **Région wallonne** (SPW - Service Public de Wallonie), la **Région flamande** (VMM - Vlaamse Milieumaatschappij), la **Région Bruxelles-Capitale** (Bruxelles Environnement) ainsi que différents partenaires (communes, provinces, associations, etc.).

Le LIFE Belini en Wallonie

La partie wallonne du projet est dirigée par le SPW-Environnement (Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement – Direction des Cours d'Eau Non Navigables).

Elle consiste à **lutter contre les inondations** via la création (ou la renaturation) de Zones d'Immersion Temporaire (ZIT), avec une attention particulière apportée aux notions de **biodiversité** et de **services écosystémiques**. Les services écosystémiques représentent les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir.

Le projet regroupe donc la **création** de ZIT et la **renaturation** de ZIT existantes. L'ensemble de l'**ancien canal Charleroi-Bruxelles** est également intégré au projet LIFE. Des études y seront menées afin de **valoriser, protéger et améliorer** cette véritable dorsale verte et bleue présente sur le sous-bassin hydrographique de la Senne.



La zone d'immersion temporaire du Moulin Brancart



Une **zone d'immersion temporaire (ZIT)** est un aménagement qui permet de **stocker temporairement** un volume d'eau lors d'un évènement pluvieux important (orages, pluies continues et persistantes, etc.) afin de **limiter les inondations** en aval, et de permettre de relacher les eaux progressivement par la suite.

La ZIT du Moulin Brancart se situe sur le Hain, avant le centre de Braine-le-Château et stocke jusqu'à environ **40 000 m³**

En vue de développer la **biodiversité** et d'augmenter les **services écosystémiques** présents sur site, différents **aménagements** sont répartis dans la zone de rétention, comme par exemple l'implantation d'une **haie triple rang** à multiples essences, la création de **banquettes** permettant le développement de différentes strates végétales (végétation rivulaire), ou encore la réalisation d'**aménagements pour amphibiens et reptiles** tels que des mares ou encore différents abris (*hibernacula*).

Une attention particulière est également portée aux aspects **hydromorphologiques** du site : caractère naturel du cours d'eau, gestion des plantes exotiques invasives, diversification des berges et des fonds, etc.



La zone du Moulin Brancart, c'est

± 1.073.700	€ TVAC de coût de travaux dont environ - 75 % de la Région wallonne - 25 % de l'Europe
40 000	m ³ de capacité de rétention temporaire
2021	année de mise en fonction
300	mètres de haie triple rang à multiples essences
420	ares de superficie totale
141	mètres de longueur de digue
9	hibernacula (abris amphibiens et reptiles)
4	mares permanentes
3	banquettes rivulaires

